

Un enfant de 2 ans exclu d'une crèche parentale du fait des convictions de ses parents

Valérie et Daniel

Nous avons deux fils, William (né le 20/08/97) et Renaud (né le 23/09/99).

En février 2001, nous avons demandé l'inscription de notre plus jeune fils, de 2 ans, dans une crèche parentale (75012 Paris) dans laquelle nous avons mis notre aîné il y a un an. Nous avons de bonnes relations avec tous les autres parents. Du fait que les parents déjà membres de la crèche sont prioritaires, et que la responsable des jeunes enfants avait donné une approbation verbale après avoir rencontré notre fils, nous nous attendions à l'inscription de Renaud.

A la mi-mai 2001, la présidente de la crèche a appelé ma femme afin de prendre rendez-vous dans un café, avec Valérie, mère d'un autre enfant. C'est à cette occasion que la présidente de l'association a dit à ma femme que la candidature de Renaud était rejetée du fait que nous sommes de religion scientologue (en fait nous n'avions pas parlé de notre religion à la crèche, mais une mère de famille l'avait appris indirectement).